Impacts de la végétation sur les réseaux publics d'électricité

Association des maires ruraux du Doubs le 10 Juin 2025

Laurent BOHIN : interlocuteur privilégié collectivités du Doubs

Yoann ROSSIGNOL : directeur territorial Doubs et Territoire de Belfort

Damien CHEVALIER : chef de projet impact végétation sur les ouvrages électriques Alsace Franche-Comté

ENEDIS

ORDRE DU JOUR

01

Rôles et missions d'ENEDIS

02

Cohabitation de la végétation et des des réseaux publics d'électricité

Contexte climatique

Etat sanitaire des forêts

03

Incidents

Temps de coupure

04

Responsabilité des propriétaires forestiers en matière d'entretien

Investissements ENEDIS et perspectives

Des actions et des responsabilités partagées pour un objectif commun

05

Travailler ensemble – Nos actions conjointes

Rôle et missions d’ENEDIS

Le paysage électrique français

Les missions d’Enedis

Le paysage électrique français

Productions Centralisées

Activité en concurrence

Réseau de Transport

400 000 Volts → 63 000 Volts

Le réseau de transport d'électricité

Activité Régulée par l'Etat

Réseau de Distribution

20 000 Volts → 230 Volts

Entreprises Locales de Distribution

Activité Régulée par l'Etat

Fournisseurs

ENERGIE-INFO
www.energie-info.fr
0 800 112 212 Service & appel gratuits

Activité en concurrence

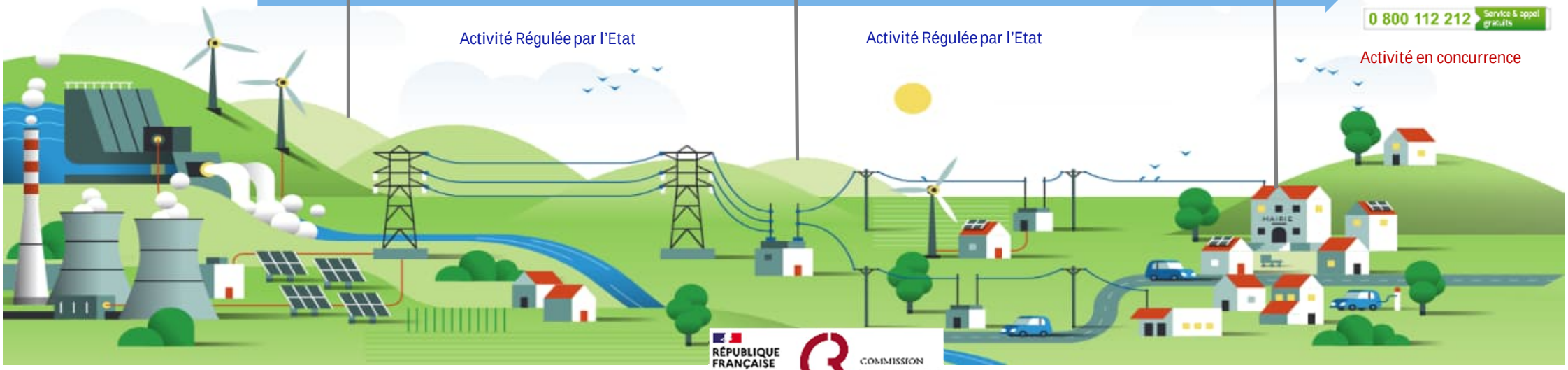

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

Enedis, **entreprise à mission**

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

Elle assure la **distribution d'électricité** sur 95 % du territoire Français.

Elle **développe, exploite, modernise** le réseau électrique et gère les données associées.

Elle réalise les **raccordements** des clients, le **dépannage** 24h/24, 7j/7, le **relevé** des compteurs et toutes les **interventions techniques.**

Les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE) délèguent l'entretien, le développement et l'exploitation du réseau de distribution électrique à Enedis à travers un contrat de concession.

Nos Engagements :

— Garantir aux utilisateurs un accès au réseau sans discrimination ;
— Assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation en électricité ;
— Faire bénéficier tous les clients d'un tarif identique dans toute la France ;
— Favoriser la transition écologique.

Ces missions sont définies par la loi, encadrées par les contrats de concession et financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE).

Notre raison d'être

— Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire ;
— Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable.

Bon à savoir

En tant que gestionnaire du plus grand réseau de distribution d'électricité d'Europe, notre défi est de vous garantir un réseau électrique fiable et au service de la transition écologique.

Pour cela, nous vous raccordons, dépannons et modernisons le réseau au quotidien..

Présentation

Une équipe aux côtés des élus du Doubs

Chiffres-clés dans le Doubs*

- 328 274 clients
- 11 310 km de réseau HTA et BT
- 99 km de réseau électrique renouvelé
- 24 postes sources
- 18,3 M€ d'investissement
- 522 salariés Enedis dont 34 alternants
- 377 MW de puissance EnR raccordée
- 605 bornes IRVE accessibles au public
- 77 minutes de temps de coupure annuel moyen

Yoann ROSSIGNOL
07 61 85 87 44
Directeur Territorial

Interlocuteur privilégié

- Emmanuel GABRIEL
- Laurent BOHIN
- Maxime VILLARD
- Nadège LARESCHE-CUENOT
- Vincent LEFRANC

Emmanuel GABRIEL
06 77 09 11 58
manuel.gabriel@enedis.fr

Nadège LARESCHE-CUENOT
07 60 36 43 13
nadege.laresche-cuenot@enedis.fr

Vincent LEFRANC
06 80 60 24 94
Vincent.lefranc@enedis.fr

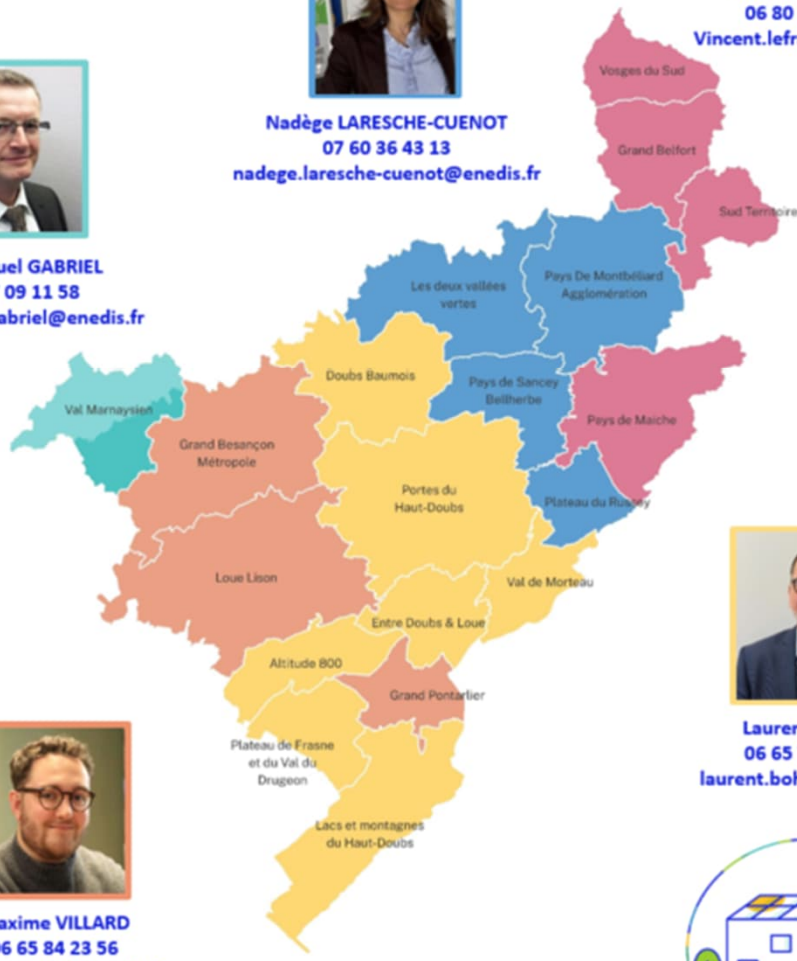

Laurent BOHIN
06 65 73 79 39
laurent.bohin@enedis.fr

Maxime VILLARD
06 65 84 23 56
maxime.villard@enedis.fr

Végétation et réseaux public d’électricité

Un réseau qui couvre l'ensemble de notre territoire

2 typologies de lignes électriques

Alsace Franche Comté	Souterrain	Aérien
Moyenne tension	10 016 km	8 638 km
Basse tension	10 360 km	11 636 km

Doubs	Souterrain	Aérien
Moyenne tension	2 917 km	2496 km
Basse tension	2 960 km	2892 km

Une situation sanitaire de nos forêts en très forte dégradation

Memento
Ign 2023

L'ÉPICÉA COMMUN

L'épicéa commun est une espèce des massifs montagneux de l'est de la France (souvent en mélange avec le hêtre et le sapin pectiné), introduite (souvent en peuplements purs) dans le Massif central, les Ardennes et les plaines du Nord-Est où le sol non calcaire et le climat frais lui étaient adaptés.

Aujourd'hui, avec les sécheresses, les attaques de scolytes et les coupes sanitaires qui en découlent, c'est l'essence résineuse la plus prélevée et parmi celles à la plus forte mortalité. C'est par conséquent la seule essence présentant un bilan des flux négatif.

Les moyens bois sont bien représentés (41 % des tiges).

Les forêts publiques contiennent une bonne part (39 %) du volume de bois de cette essence. 44 % du volume de cette essence se situe en forêt privée sans PSG.

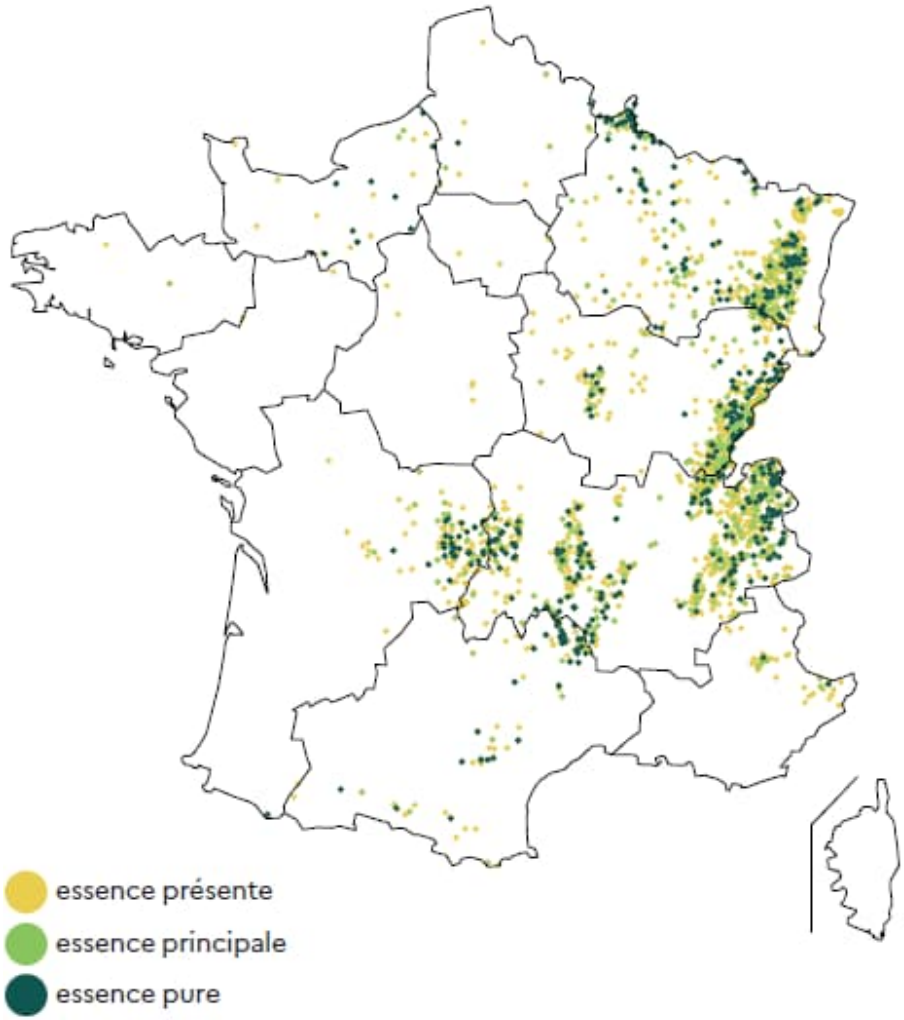

Associée à des épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents

- ✓ Multiplication des évènements climatiques
- ✓ Toutes les régions de France sont touchées
- ✓ Rien que sur 2024, plus de 8 évènements climatiques de moyenne et forte ampleur ont été recensés sur notre territoire

Des événements climatiques plus fréquents, plus violents

Les événements climatiques européens en 2023

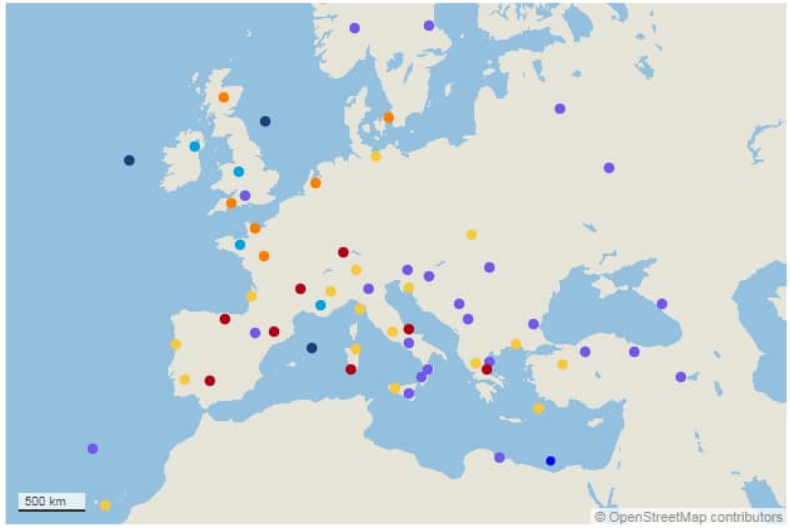

Source: Copernicus

Celeste Saulo, secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale, l'a répété : **« Le coût de l'action climatique peut paraître élevé, mais le coût de l'inaction est bien plus élevé. »**

Les événements extrêmes ne sont pas tous le fait du réchauffement climatique mais leur multiplication et leur violence de plus en plus forte en sont un corollaire. La carte

Situation sur le territoire du Doubs

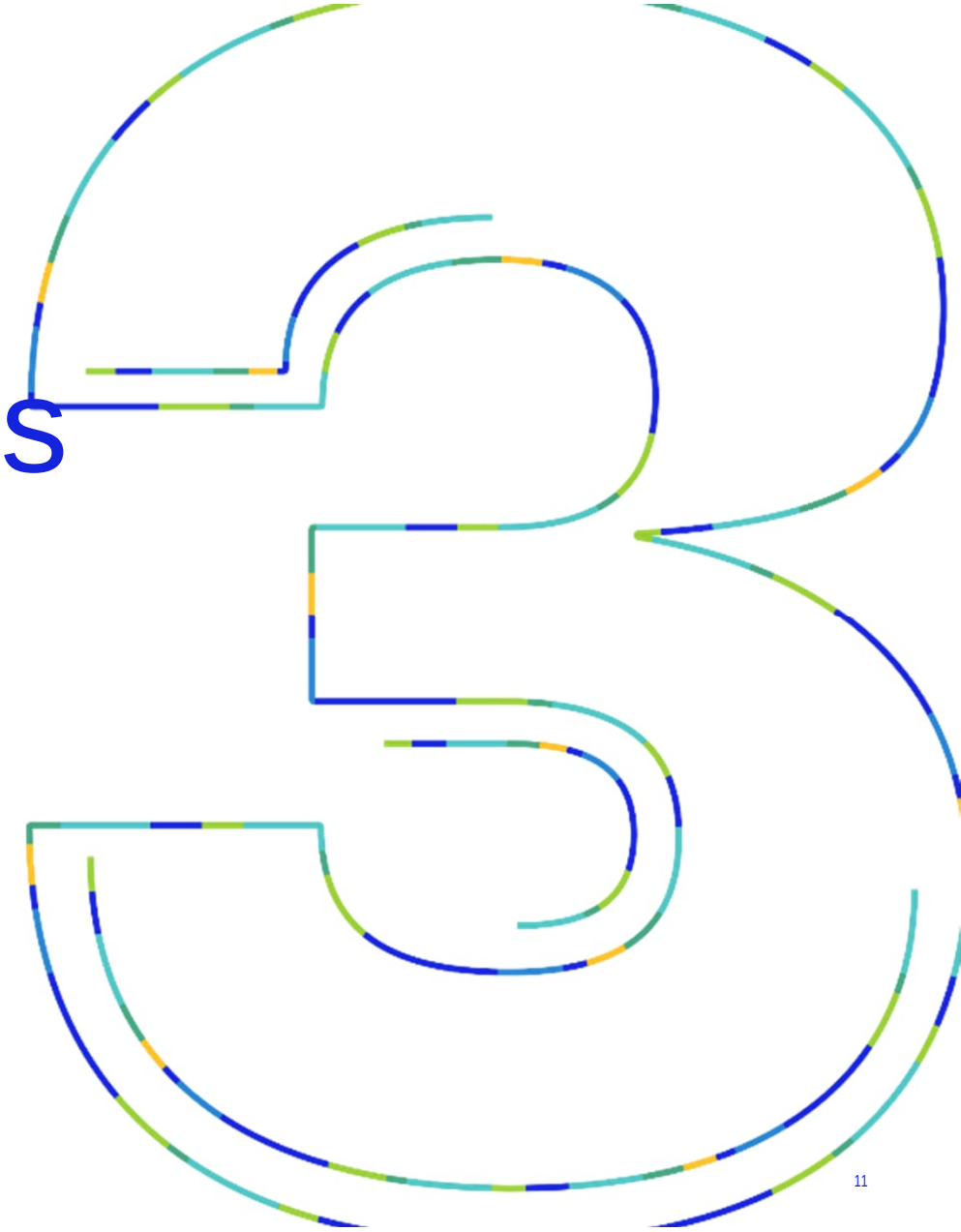

Incidents

Temps de coupure

Evolution des incidents moyenne tension (Doubs)

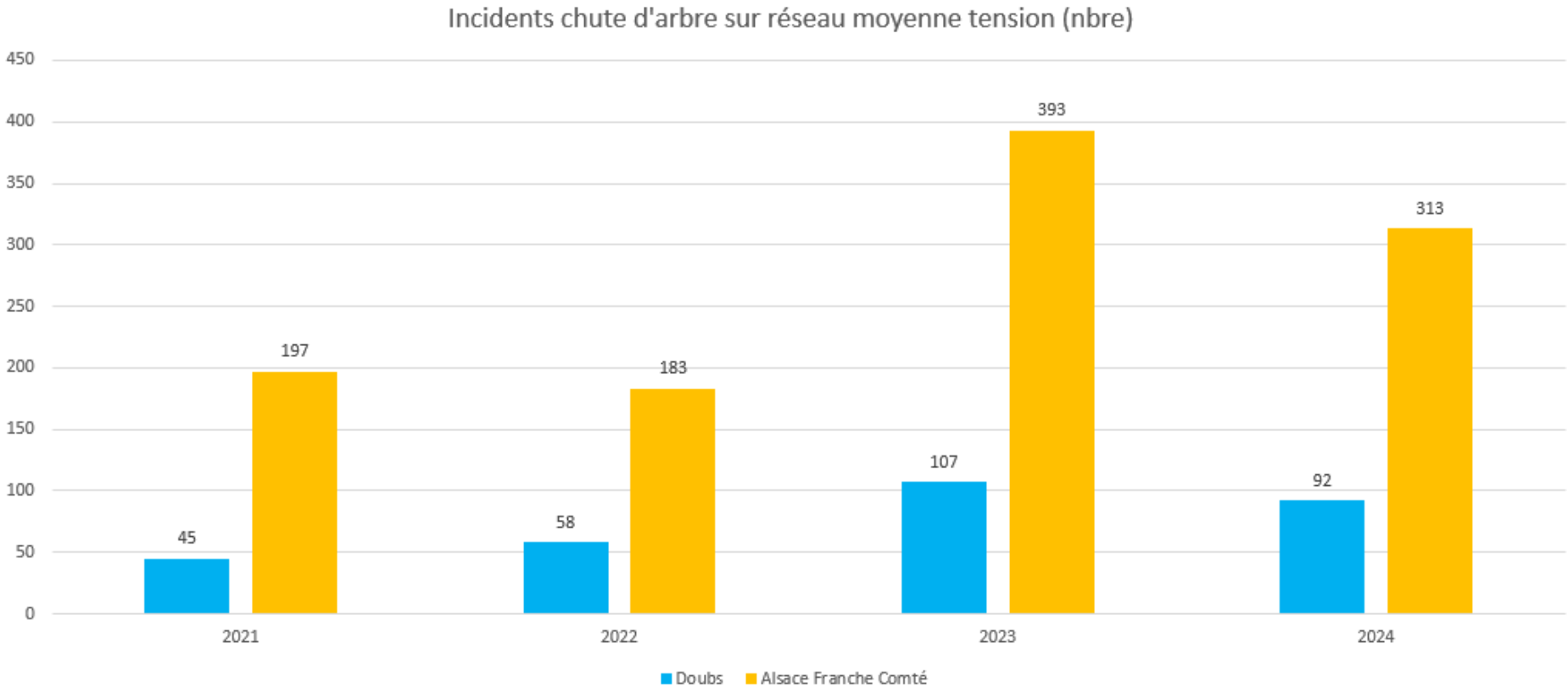

	2021	2024	Evolution
Doubs	45	92	X 2
AFC	197	313	X 1,6

Temporalité des incidents moyenne tension : 2024

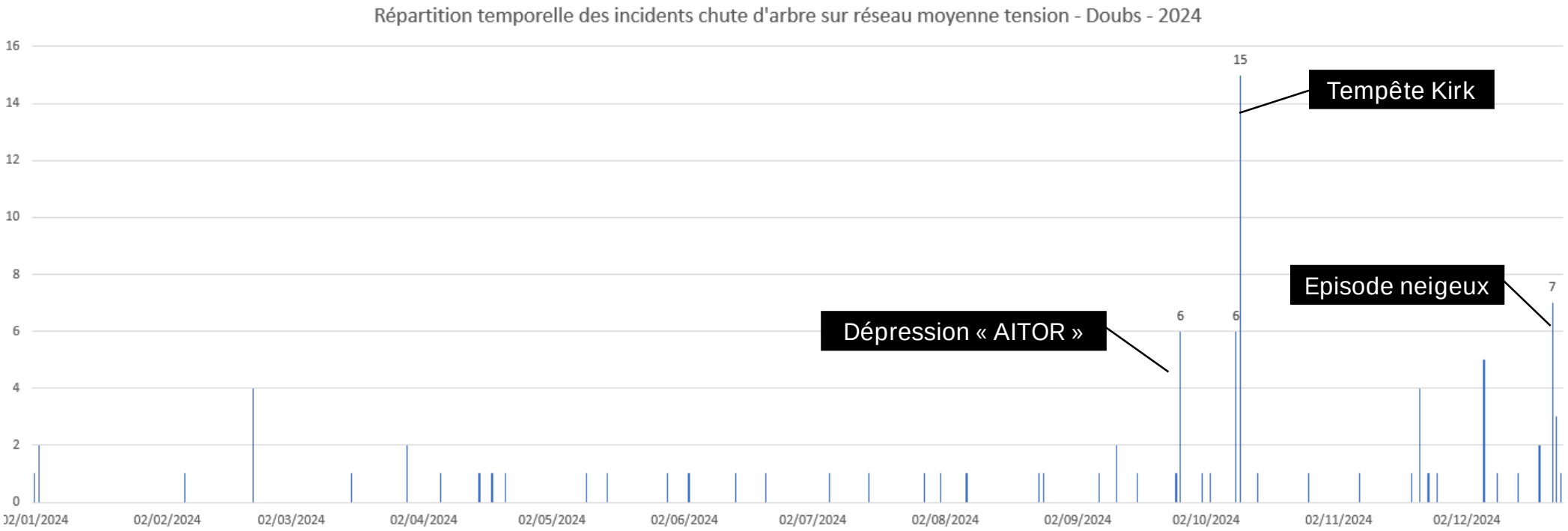

92 incidents

- 21 lors de la tempête Kirk : 22% les 09 et 10 Octobre 2025
- 34 (37%) sur 4 jours dans l'année

Evolution du temps de coupure : (min/an/client)

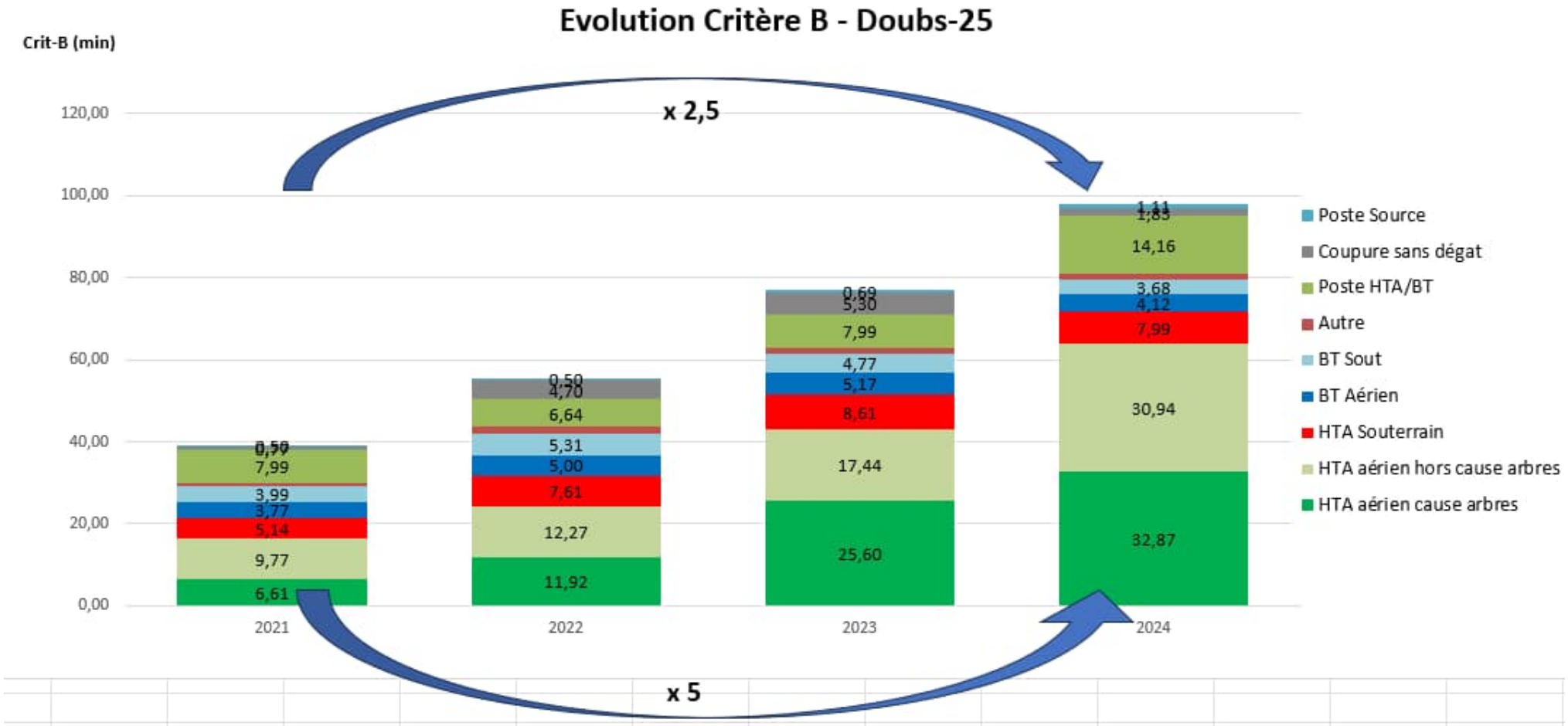

Les « leviers » engagés sur le territoire AFC

- ENEDIS
- Conjointe
- Propriétaires forestiers

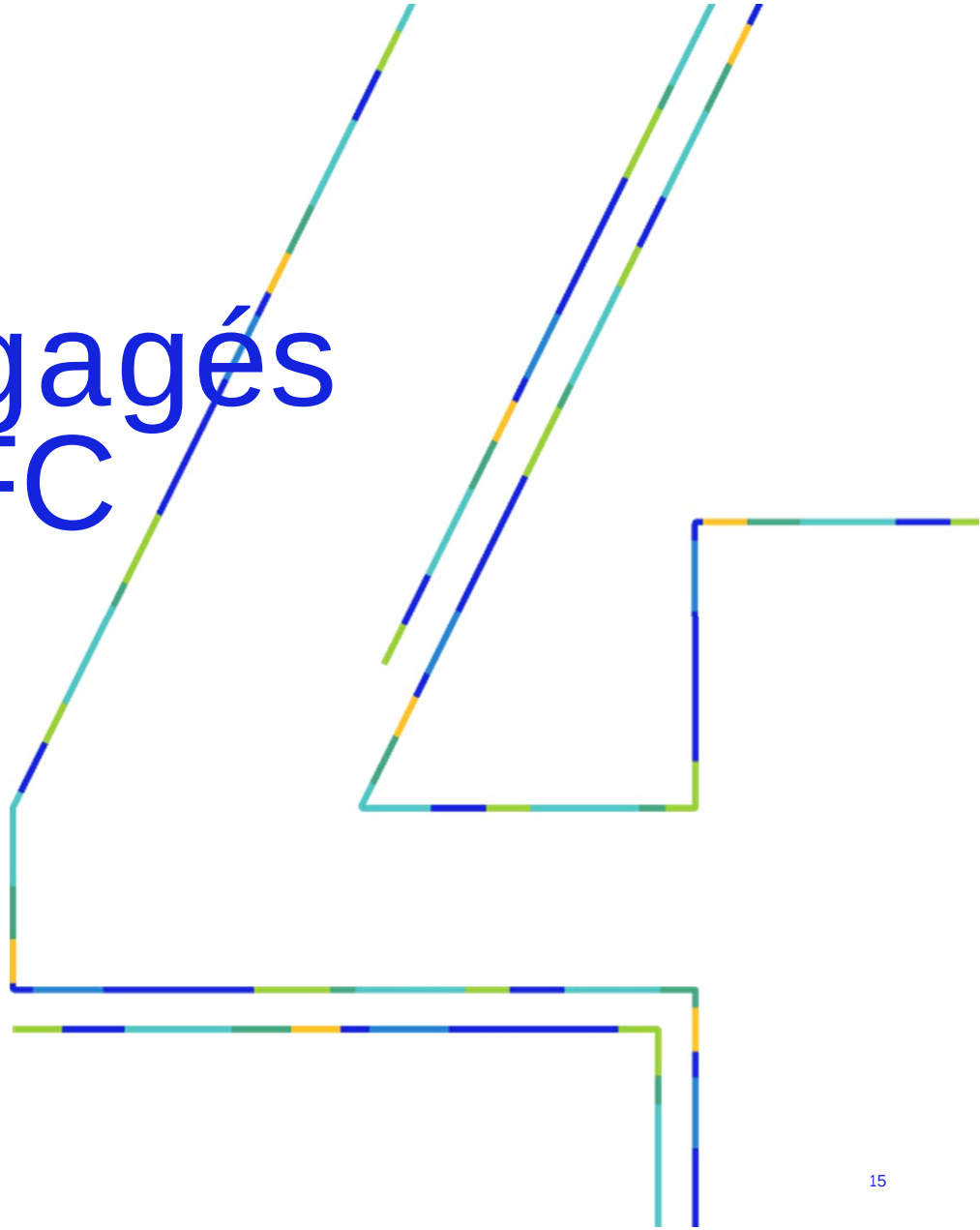

Action 1 : 5 500 k€ en 2025
Investissements en matière d'élagage (emprise des 5 m)

Des programmes pluri annuels (entretien tous les 3 à 4 ans)

5 500 k€ en 2025 pour entretenir les abords des lignes moyenne tension sur l'ensemble du territoire Alsace Franche Comté

Etat de la végétation traitée, en lien avec les obligations réglementaires (arrêtés préfectoraux => période de nidification)

Un périmètre établi par décret technique et réglementation juridique (voir ci-contre)

Une accélération depuis quelques années de la « pousse » de la végétation qui impacte de plus en plus les réseaux publics de distribution

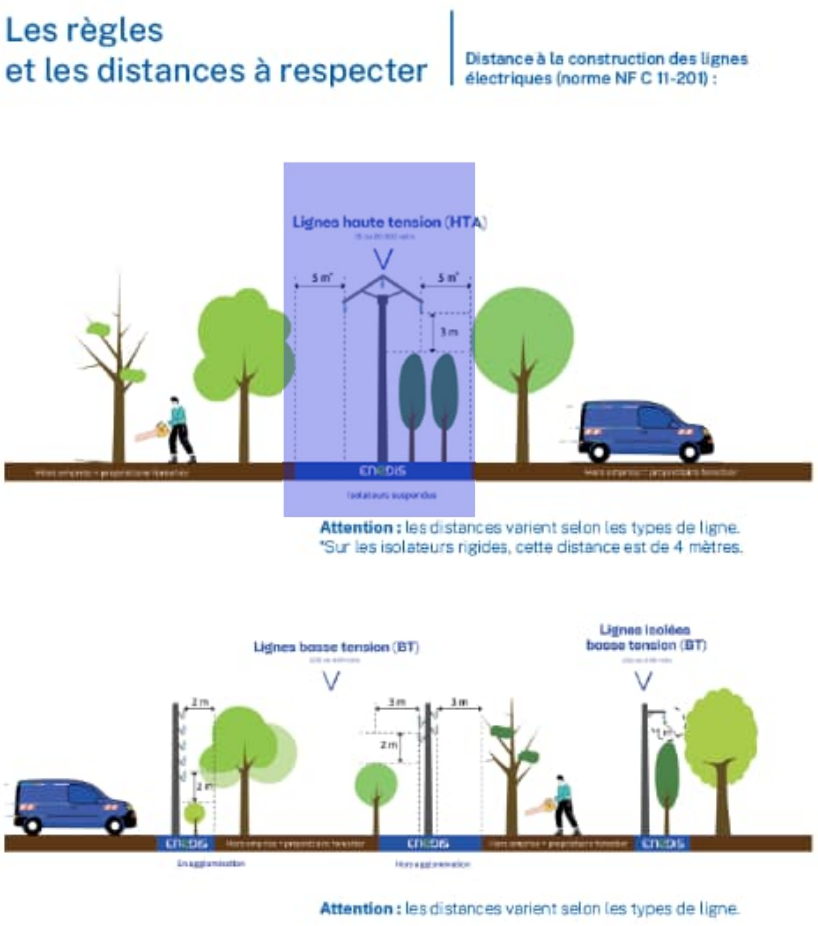

Action 2 : 10 000 k€ en 2025
Enfouissement des réseaux moyenne tension

L'enfouissement nécessite :

1. Des voies accessibles et entretenues (RD,RN, chemins forestiers, parfois des parcelles privées avec conventions) pour construire le réseau souterrain
2. Des zones permettant de positionner certains ouvrages (postes de distribution » nouvellement construits
3. Une étude technico-économique viable (€ / nbre de clients)

Pour enfouir, nous procédons en 3 phases :

1. Construction d'un réseau souterrain
2. Mise en « exploitation » de ce nouveau réseau et déconnexion de l'ancien
3. Démantèlement/déconstruction des anciens ouvrages

Un réseau souterrain n'emprunte pas forcément le même tracé qu'un réseau aérien

Action 2 : secteur Goumois 510 000 €
Enfouissement des réseaux

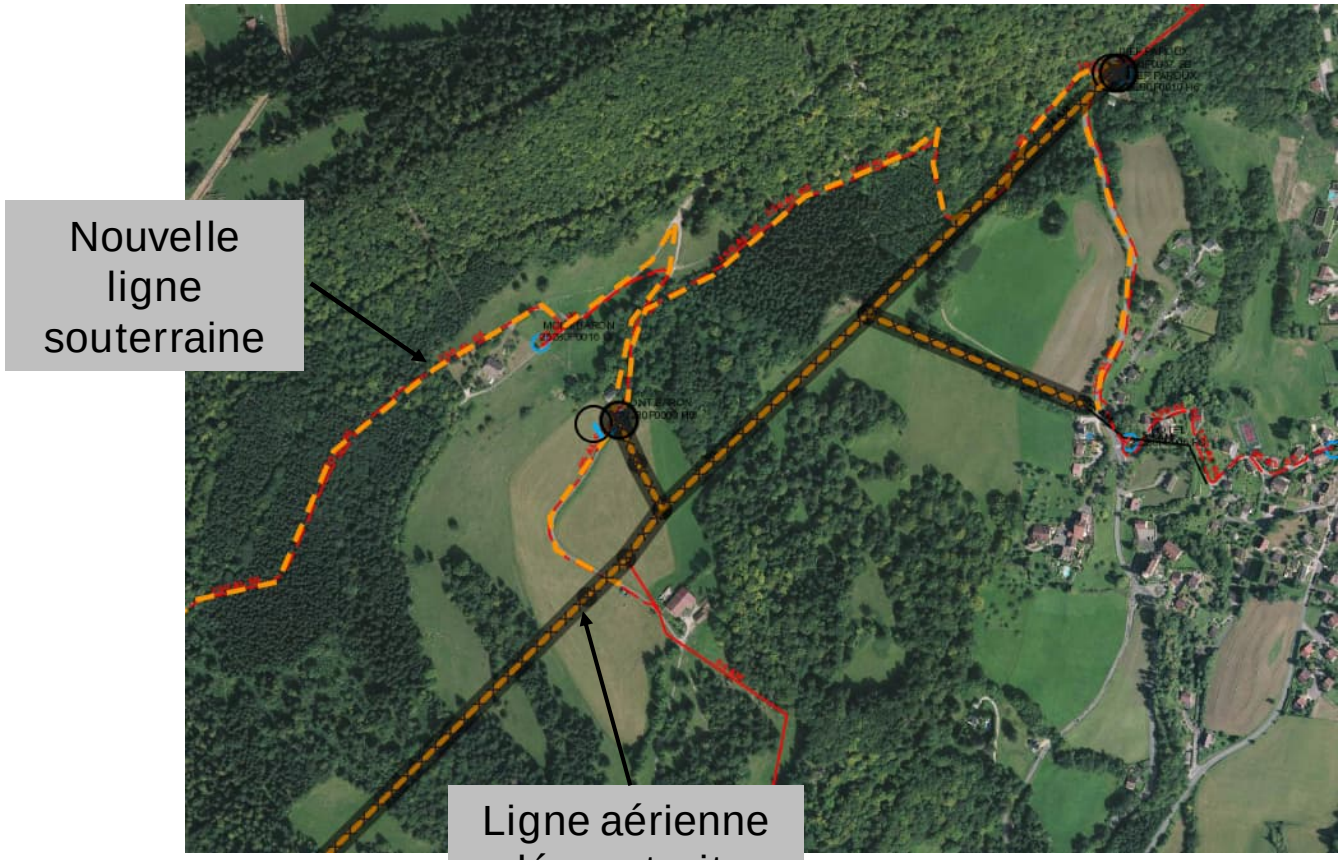

Action 3 :
Obligations en matière d'entretien de la végétation (hors emprise 5m)

Propriétaires

L'abattage / le démontage d'un arbre est de la responsabilité du propriétaire dès lors que son positionnement géographique est hors emprise des 5m

Les arbres « morts et malades » ou qui menacent directement les lignes électriques sont autant de sources potentielles d'incidents en cas d'évènements climatiques (réseau mais aussi voirie, tiers…)

Il est nécessaire de respecter des conditions d'intervention en matière de sécurité :

1. DT/DICT : déclaration préalable de travaux

2. Respect des distances aux ouvrages sous tension

3. Centre d'appels dépannage : 0811 01 02 12 en cas d'évènement

En cas de chute d'un arbre sur le réseau, un recours contre tiers est désormais systématiquement engagé auprès du propriétaire, dès lors qu'une dégradation des ouvrages est constatée (facturations des coûts liés à l'incident : 6 à 8 k€)

Les règles
et les distances à respecter

Distance à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :

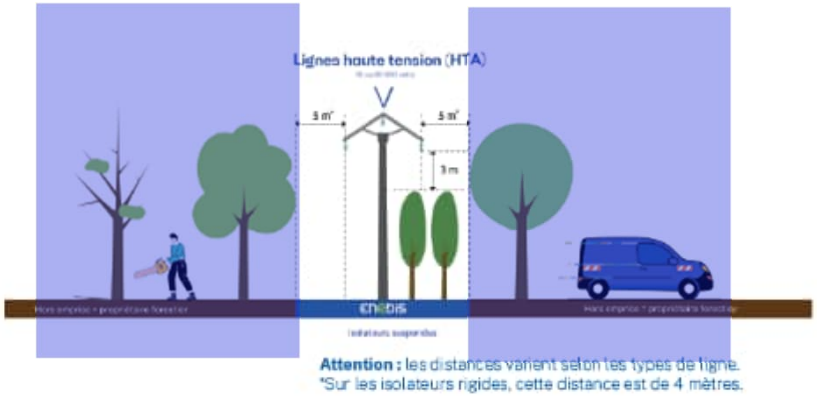

Attention : les distances varient selon les types de ligne.
*Sur les isolateurs rigides, cette distance est de 4 mètres.

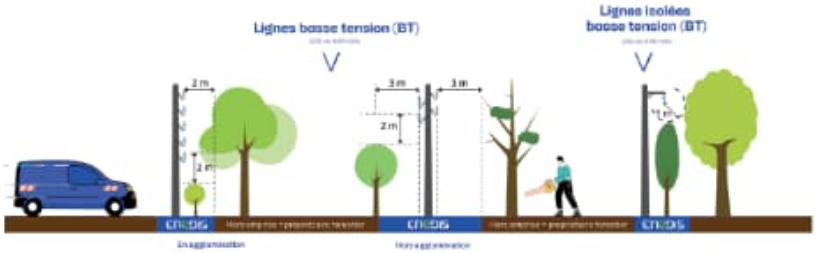

Attention : les distances varient selon les types de ligne.

Travailler ensemble

ENEDIS

Parties prenantes

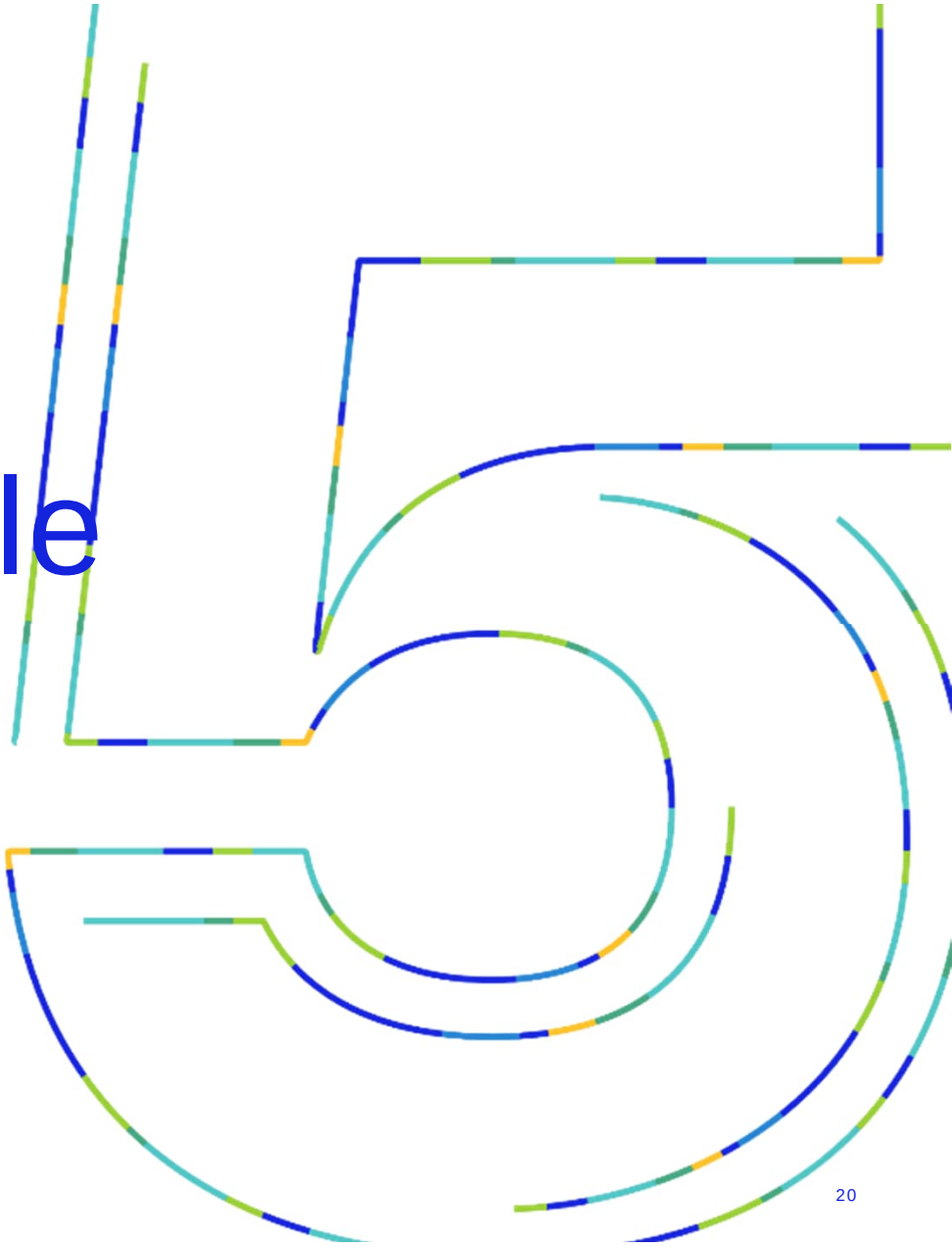

Travailler ensemble concrètement

ENEDIS, par sa présence, réaffirme sa volonté de travailler conjointement avec les élus et ses clients tout en assurant sa mission de gestionnaire des réseaux publics d'électricité.

3 conditions sont essentielles à mettre en œuvre ensemble pour réduire significativement les problèmes d'alimentation électrique pour cause « chute d'arbres sur le réseau moyenne tension »

1. Permettre à nos équipes d'accéder aux zones à élaguer dès à présent

2. Favoriser le lancement des travaux en acceptant les conventions de passage et en ne s'opposant pas à leur réalisation

3. **Engager en toute sécurité des opérations d'assainissements des zones qui ne seront pas concernées par des enfouissements (=> propriétaires forestiers, privés, communaux) en réalisant ou en faisant réaliser des abattages ciblés.**